



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE



MOT DU MAIRE



PHOTO: YVON GIROUX

Voilà maintenant dix ans que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est « défusionnée ». Dix années au cours desquelles les relations avec la ville centre, Québec, se sont constamment dégradées, jusqu'à atteindre un point où les dirigeants des deux villes en sont venus à s'invectiver par médias interposés à l'hiver 2015. Parallèlement à ce conflit grandissant étalé sur la place publique, à mi-parcours, en 2011, l'amorce de procédures judiciaires devant éventuellement mener à un procès où les termes d'une entente signée en 2009 seront débattus.

Depuis le début, la notion de conflit s'inscrit en trame de fond du vécu de Saint-Augustin-de-Desmaures au sein de l'agglomération de Québec.

En ce début d'année 2016 où nous célébrons le 325^e anniversaire de notre ville, voilà une occasion de repartir sur de nouvelles bases, de mettre les conflits avec la ville centre derrière nous et d'oser essayer de collaborer, de construire une relation durable. Avoir confiance. D'abord en nous, puis en les autres. J'y crois. Fermement. Nombre d'entre vous aussi y croient. Vous me le dites, quotidiennement.

Quelle que soit l'issue à court terme de l'actuel débat sur la question de nos rapports avec la Ville de Québec, soyez assurés de ce qui suit. J'ai décidé de me présenter à la mairie en annonçant haut et fort le faire pour régler les problèmes dits d'agglomération, pour mettre de l'ordre à Saint-Augustin-de-Desmaures et pour donner l'heure juste à ses citoyens. Vous m'avez élu. Alors vous pouvez compter sur moi pour tout mettre en œuvre pour régler les problèmes avec l'agglomération, pour mettre de l'ordre à Saint-Augustin-de-Desmaures et pour donner l'heure juste à ses citoyens. Ça prendra le temps que ça prendra, ça va se faire. Personne ne me fera reculer, abandonner ou changer de cap. Personne.

Depuis 1669, les Juneau sont établis et contribuent à bâtir Saint-Augustin-de-Desmaures. Douze générations, incluant celle de mes enfants. Plus de trois siècles à côtoyer des centaines de familles venues s'y installer et contribuer à construire notre ville eux aussi, certaines depuis aussi longtemps, d'autres depuis peu. Un point commun entre toutes ces personnes : tous ont fait le libre choix de s'y installer. Bientôt 20 000 augustinois. Ce n'est pas sans raison. Il y a de quoi être fier. Soyons-le et restons-le.

« Les bœufs sont lents,
mais la terre est patiente »
Proverbe

Sylvain Juneau, maire
Saint-Augustin-de-Desmaures

DEMANDE D'INFORMATION OU DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT ?

Une personne, physique ou morale, peut demander des documents détenus par la Ville ou de l'information. S'il s'agit d'obtenir un document, la *Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique et la demande doit alors être adressée au responsable de l'accès à l'information, soit au Service du greffe. S'il s'agit d'une demande purement informative ou qui vise à obtenir des explications, cette loi ne s'applique pas et la demande doit s'adresser au service concerné ou à la direction générale. Bien que la Ville a pour constante préoccupation de bien informer ses citoyens, elle n'a pas l'obligation de confectionner un document pour répondre à une demande.

ÉLECTION DANS LE DISTRICT DU LAC

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour le poste de conseiller du district du Lac **ont jusqu'à 16 h 30, le vendredi 19 février**, pour le faire auprès du président d'élection, M. Daniel Martineau. Rappelons qu'une élection aura lieu dans le district n° 4 en raison de la démission, en décembre dernier, de la conseillère Marie-Julie Cossette. Mme Cossette était en fonction depuis le mois de novembre 2005. L'élection doit par la suite se tenir le 20 mars 2016. Le Directeur général des élections du Québec rappelle par ailleurs que les règles sur le financement des candidats et le contrôle des dépenses électorales s'appliquent tout au long de la période électorale.



FÊTES DU 325^E BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Les préparatifs des Fêtes entourant le 325^e vont bon train. Le comité organisateur travaille depuis des mois à préparer une programmation qui saura assurément vous plaire, laquelle sera officiellement lancée sous peu. Surveillez les panneaux électroniques pour plus d'information d'ici à la mise en ligne du site Web du 325^e. Toutes les personnes qui souhaitent donner de leur temps comme bénévoles au cours des festivités de 2016 sont bienvenues et invitées à communiquer avec le comité du 325^e.



RESTEZ BRANCHÉS SUR VOTRE VILLE! www.ville.st-augustin.qc.ca



Des alertes citoyennes en direct sur vos appareils mobiles



<https://www.facebook.com/vstaug>



<https://twitter.com/villesaintaug>

COMPTE DE TAXES 2016

Le compte de taxes 2016, qui a été envoyé à la fin du mois de janvier, est payable en trois versements sans intérêts aux dates d'échéance suivantes :

1^{er} versement : 29 février 2016

2^e versement : 30 mai 2016

3^e versement : 3 octobre 2016

Païement par Internet ou à votre institution financière

Vous pouvez payer votre compte de taxes par l'entremise des services automatisés des institutions financières participantes (téléphone, Internet ou guichet automatique). Veuillez tenir compte qu'un délai de deux (2) à cinq (5) jours ouvrables peut s'écouler avant la réception de votre paiement par la Ville. Assurez-vous de la bonne inscription de votre numéro de matricule à 18 chiffres dans votre dossier de paiement électronique.

Païement par chèque

Libellez vos chèques à l'ordre de « Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures » en inscrivant le numéro de matricule au verso. Faites-les parvenir, accompagnés des coupons de remise, à l'adresse suivante :

Service de la trésorerie
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2E3

Païement par débit et argent

Directement à l'hôtel de ville de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30.

FIN DE L'ENTRETIEN DES RUES PRIVÉES

La Ville désire aviser la population qu'elle cessera d'assurer le déneigement et l'entretien des rues privées à compter de la fonte des neiges. D'emblée, la Ville est consciente des inconvénients découlant de cette décision pour les résidents concernés. Elle n'a toutefois pas d'autre choix que de procéder ainsi afin de se conformer à la loi. Le rôle d'une administration municipale se limite à l'entretien de la chaussée publique sous sa responsabilité. Le fait d'assurer aussi l'entretien des rues privées ne peut que forcer la Ville à refiler la facture aux citoyens des autres rues, ce qui s'avère inéquitable. Les résidents sont invités à convenir entre eux des solutions de rechange.

SUBVENTIONS POUR LES AÎNÉS

Vous êtes âgé de 65 ans ou plus, votre revenu familial ne dépasse pas 50 000 \$ et vous avez subi ces dernières années une forte hausse de taxes liée à l'augmentation marquée de la valeur de votre propriété? La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures vous invite à vous informer, car vous pourriez être éligible à un nouveau programme de subvention offert par le gouvernement du Québec! Pour ce faire, recherchez la subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales sur le site Internet de Revenu Québec, ou encore appelez aux numéros suivants: 418 659-6299, ou 1 800 267-6299 (sans frais).

Nouveaux propriétaires

Il est possible, si vous êtes un nouveau propriétaire, que le compte de taxes de votre propriété ait été expédié au nom de l'ancien propriétaire. Ceci s'explique par les délais de traitement de la mise à jour du rôle d'évaluation. Le compte de taxes émis en début d'année demeure en vigueur toute l'année, puisque celui-ci est rattaché à la propriété et non au propriétaire. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'émet pas de nouveau compte de taxes lorsqu'il y a un changement de propriétaire.

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il est de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier est à jour en communiquant avec le Service de la trésorerie au 418 878-4662 poste 5306 ou 5315.



« Plusieurs modes de paiements existent afin de vous faciliter la vie à tous. »



OFFRE D'EMPLOI BANQUE DE CANDIDATURES

TITRE :	MARCHEUR-SIGNALEUR
SERVICE :	Travaux publics
GROUPE :	Employés manuels
STATUT :	Occasionnel, sur appel
N° CONCOURS :	ACVSAD-2016-425
ENTRÉE EN FONCTION :	Dès que possible

RAISON D'ÊTRE DU POSTE

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est à la recherche de personnes qui aiment marcher afin d'assister nos équipes de déneigement (jour-soir-nuit-fin de semaine) dans les secteurs où le transport de la neige est effectué ou aux fins de dépannage pour toute autre fonction lors de pénurie de personnel.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon l'échelle de traitement de la convention collective des employés manuels en vigueur (17,35 \$ de l'heure).

Faire parvenir votre curriculum vitae en mentionnant le numéro du concours, par courriel, par télécopieur, ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Service des ressources humaines
N° de concours : ACVSAD-2016-425
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
Courriel : rh@ville.st-augustin.qc.ca
Télécopieur : 418 870-1320

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

CULTURE

UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

FÉVRIER MOIS



En février, c'est le mois des Coups de cœur à la bibliothèque Alain-Grandbois et à la bibliothèque Père-Jean-Marc-Boulé! Venez partager vos coups de cœur de lecture.



BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

- 20 février - 10 h 15 - Biblioconte *Mon singe à moi*
 - 23 février - 10 h 15 - Conte *Les chapeaux d'Achille*
 - 1er mars - 19 h - Conférence Suzor-Côté et le Paysage impressionniste
 - 5 mars - 10 h 15 - Biblioconte *J'arrive*
 - 8 mars 10 h 15 - Conte *Clic Clac Meuh!*
- Œuvres de Monique Lacasse – exposition annulée



MAISON OMER-JUNEAU

Cartes, Scrabble, pétanque et même Yoga, la Maison Omer-Juneau propose une programmation diversifiée à l'intention des personnes de 50 ans et plus. Pour plus de détails, cliquez sur Maison Omer-Juneau sous l'onglet Sports, culture et loisirs du site Internet de la Ville.

HÔTEL DE VILLE

24 février - 19 h 30
Conférence de la Société d'histoire,
*Les sages femmes :
de la Nouvelle-France à aujourd'hui*
Hélène Laforce, conférencière



MAISON THIBAUT-SOULARD

- Jusqu'au 21 février - Exposition *Ma passion : peindre les animaux*
 - Jusqu'en avril - Cours d'initiation à Internet et à l'informatique
 - 25 février - 19 h 30 - Concert *Les Ruine-Bottines*
 - 27 février - 14 h - Atelier artistique avec Émilie Cyr
 - 27 février au 3 avril
Exposition *Pause*, de l'artiste Marie-France Roy
 - 1er mars - 14 h - Atelier de décoration de jouets de bois
 - 2 mars - 14 h - Atelier *Mille et un personnages en argiles*
- Durant la semaine de relâche, des ateliers gratuits seront offerts à la maison Thibault-Soulard**

Pour en savoir plus sur les activités au programme, consultez le portail culturel à l'adresse : <http://culture.ville.st-augustin.qc.ca>



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cloche de dépôt de la Friperie St-Augustin	NOUVEAUTÉ pour le secteur des Bocages Suite à la démolition de l'aréna Activital, la cloche de dépôt de vêtements et menus articles du secteur les Bocages a été déménagée au Centre Jean-Marie-Roy, situé au 4950, Lionel-Groulx.
Collecte des ordures et recyclage 	RAPPEL Toutes les 2 semaines en alternance avec le recyclage, un bac à la fois.
Collecte des encombrants 	LUNDI 7 MARS 2016 Inscription par Internet ou par téléphone avant 12 h (midi), le vendredi précédent.
LUNDI 7 MARS 2016 Vous trouverez les jours de collectes de matières résiduelles dans le calendrier 2016 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures distribué par la poste en décembre dernier. L'horaire est aussi téléchargeable sur le site Internet de la Ville ou disponible à l'hôtel de ville.	

FÉVRIER

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29				

INSCRIPTION

LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ

C'EST DÉJÀ LE TEMPS DE VOUS INSCRIRE !

Visitez le site Internet de la Ville pour la programmation Loisirs Printemps/Été 2016 et vous inscrire aux activités de votre choix. Vous pourrez également faire l'inscription de vos petits aux camps de quartier ou aux camps spécialisés. Bonne saison à tous!



Semaine de relâche

BAINS LIBRES - COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL DU DIMANCHE 28 FÉVRIER AU DIMANCHE 6 MARS 2016

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h30 à 11h Bassin récréatif	12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin		12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin		12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin	9h30 à 11h Bassin récréatif
13h30 à 15h30 Familial Bassin récréatif Grand bassin	16h30 à 17h50 Bassin récréatif Grand bassin	12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin	16h30 à 17h50 Bassin récréatif Grand bassin	12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin	15h30 à 16h50 Bassin récréatif Grand bassin	13h30 à 15h30 Familial Bassin récréatif Grand bassin
18h45 à 20h15 Bassin récréatif Grand bassin	20h à 21h30 Grand bassin		20h à 21h30 Grand bassin		20h à 21h30 Grand bassin	18h à 20h Bassin récréatif Grand bassin

ACTIVITÉS LIBRES - 29 FÉVRIER AU 4 MARS 2016

COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

PATINAGE LIBRE

Lundi : 15h à 16h30
Mardi : 12h30 à 13h20
Mercredi : 10h à 12h
Jeudi : 12h30 à 13h20
Vendredi : **PATINAGE FESTIF** DE 13h à 15h30

HOCKEY FAMILIAL LIBRE

Lundi au jeudi : 13h30 à 15h

**Port du casque protecteur obligatoire.
Équipement complet fortement
recommandé pour les enfants.**

CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

PICKLEBALL LIBRE

Lundi : 9h à 13h
Mardi : 11h30 à 13h
Mercredi : 15h15 à 17h45
Jeudi : 10h30 à 13h
Vendredi : 10h à 14h30

BADMINTON LIBRE

Lundi : 13h30 à 15h
Mardi : 13h30 à 15h
Mercredi : 11h30 à 15h
Jeudi : 13h à 15h
Vendredi : 15h à 18h30

BAINS LIBRES - COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL DU MARDI 5 JANVIER AU DIMANCHE 3 AVRIL 2016

Horaires réguliers

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9h30 à 11h Bassin récréatif	12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin		12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin		12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin	9h30 à 11h Bassin récréatif
13h30 à 15h30 Familial Bassin récréatif Grand bassin	16h30 à 17h50 Bassin récréatif Grand bassin	12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin	16h30 à 17h50 Bassin récréatif Grand bassin	12h15 à 13h30 Bassin récréatif Grand bassin	15h30 à 16h50 Bassin récréatif Grand bassin	13h30 à 15h30 Familial Bassin récréatif Grand bassin
18h45 à 20h15 Bassin récréatif Grand bassin	20h à 21h30 Grand bassin		20h à 21h30 Grand bassin		20h à 21h30 Grand bassin	18h à 20h Bassin récréatif Grand bassin

COMPLEXE SPORTIF

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES

PATINAGE LIBRE

DU 5 JANVIER AU 24 MARS 2016

Mardi : 12h30 à 13h20
Jeudi : 12h30 à 13h20
Samedi : 18h30 à 20h20
Dimanche : 14h à 15h20

Horaires sujet à changement sans préavis

Port du casque protecteur
et gants ou mitaines recommandé.

Information et réservation
230, route de Fossambault
418 878-8552, poste 2
sylvain.mercier@ville.st-augustin.qc.ca